

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et
vie politique

Sous matière :
Désignation de
représentants

**OBJET :
DESIGNATION
DES DELEGUES
DANS LES
ETABLISSEMENTS
PRIMAIRES SOUS
CONTRAT
D'ASSOCIATION**

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD
Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE
Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX
Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine,
RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES
Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia,
GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE
Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **19 JUIN 2020**

L'assemblée est informée que l'article L442-8 du code de l'éducation prévoit,
pour les établissements primaires sous contrat d'association, que l'organe
délibérant de l'établissement est composé notamment d'un représentant de la
commune-siège de l'établissement.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil
Municipal, en l'absence de dispositions législatives ou règlementaires prévoyant
expressément l'usage du scrutin secret pour cette désignation, de procéder par
vote à main levée.

La candidature suivante est proposée pour représenter la commune :

- M. Bernard GRIMAUD, Titulaire
- Mme Présillia GRANIER, Suppléante

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

DESIGNE M Bernard GRIMAUD, Titulaire et Mme Pr scillia GRANIER, Suppl ante, comme repr sentants de la commune au sein du conseil d'administration de l' cole Jeanne D'Arc.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et d lib r  en s ance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres pr sents sign  au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la pr sente d lib ration ont  t  affich s   la porte de la Mairie conform ment aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD